

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. GODET V. CLERGEAU S. AUDOIT M. FARDEAU-FUZEAU M. LANDREAU T. TESSIER L. CHIRON M. BROSSEAU H. GOURDON L. LEROUX J. CHAUVEAU M. GIRARDEAU B. GEAIS J. BERNIER T.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Avant travaux, il est nécessaire de réaliser un contrôle amiante et plomb et des devis ont été demandé en ce sens. Le devis de Bureau Veritas a été retenu pour un montant de 810,00 euros TTC auquel il faudra ajouter 35 € par échantillon analysé.

La commission n'a pas tenue la mission relative à l'étude acoustique.

TARIF LOCATION SALLE DES BAMBOUS

Le tarif de location de la salle des Bambous est fixé à 110 euros la journée.

TEMPS DE TRAVAIL

Considérant la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures, le conseil fixe la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). Cette décision n'aura aucune conséquence pour les agents, car ce temps est déjà appliqué depuis plusieurs années.

MUTUELLE COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La commission a engagé une réflexion pour rechercher un nouveau prestataire et a retenu CD CONSEILS. Deux réunions d'information sont fixées le 9 novembre 2021 à 15h30 et 18h30, à la salle des fêtes.

AMÉNAGEMENTS MAIRIE ET SALLES ANNEXES

La commission retient les devis suivants :

pour la mairie :

- remplacement des menuiseries extérieures : Menuiserie DIXNEUF pour un montant de 14482,03 € HT
- électricité : THOMAS CONNECT pour un montant de 6559.22 € HT
- chauffage : THOMAS CONNECT pour un montant de 6669.00 € HT
- plafonds suspendus : CAMILLE LESUR pour un montant de 1435.32 € HT
- isolation : ACR Cloisons sèches pour un montant de 1200.00 € HT
- aménagement banque d'accueil : EURL Ame&concept pour un montant de 6109,00 € HT
- travaux peinture : JH DÉCO pour un montant de 10058,93 € HT

pour les salles annexes :

- plafonds suspendus : CAMILLE LESUR pour un montant de 2642.00 € HT
- isolation : ACR Cloisons sèches pour un montant de 2092.50 € HT
- électricité : THOMAS CONNECT pour un montant de 3044.80 € HT
- chauffage : THOMAS CONNECT pour un montant de 2728.00 € HT
- accès aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 4555.20 € HT
- chauffe eau électrique : GIRARDEAU Arnaud pour un montant de 1428.30 € HT
- travaux peinture : JH DÉCO pour un montant de 5475.28 € HT

Le conseil donne son accord pour l'ensemble des travaux.

BATIMENTS COMMUNAUX

Dans actes de vandalisme ont été commis à la salle des sports, des vitrages sont détériorés. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assureur de la commune. Le devis de réparation déposé par Menuiserie DIXENEUF s'élève à 6189.03 € HT.

Lors de la dernière tempête, des couvertines en zinc ont été arrachées au sommet du mur du pignon nord. Là aussi, une déclaration de sinistre a été présentée à l'assureur de la commune et un devis est sollicité auprès de l'entreprise DA SILVA.

ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014. Ce syndicat mixte est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la Région Pays de Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres, pourra développer des solutions informatiques génériques, peut être coordonnateur de groupements de commandes publiques, peut intervenir comme centrale d'achat pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires.

Cet établissement permet :

- d'éviter une fracture numérique entre les collectivités de la région,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelles et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Le conseil décide d'adhérer au Syndicat Mixte e-collectivités et en approuve les statuts. Le conseil procède à l'élection du délégué auprès de ce syndicat, élit Mme Sylvie CLERGEAU qui s'est portée candidat.

PROJET BAR-RESTAURANT

Madame le Maire informe que les potentiels repreneurs ont retiré leurs propositions d'offre de reprise. Sur les conseils de la CCI, et pour offrir un bâtiment clé en mains, il faut envisager la réalisation de travaux d'électricité – chauffage – aménagement de la partie cuisine – déplacement du bar – carrelage, travaux qui sont conditionnés la réalisation d'un diagnostic sécurité-hygiène.

ADRESSAGE - VOIRIE

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants, madame le Maire précise qu'il convient de réaliser l'adressage pour l'ensemble du territoire communal. La mise à jour du plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées pour chaque immeuble occupé à titre quelconque. La création d'adresses normées se fait en deux étapes : la dénomination des voies publiques ou privées, et la numérotation tous les bâtis quel que soit leur état ou leur occupation.

L'opération d'adressage est utile au quotidien pour maintenir ou améliorer : l'intervention des secours, les services de livraisons, le déploiement de la fibre optique, le développement des services à la personne, l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale, opération de recensement), la mise à jour des données GPS.

Après consultation de la Base Adresse Nationale (BAN), il s'avère que des rues ou lieux-dits ne sont pas référencés ou sont erronés, d'où la nécessité de les créer ou de les corriger. Par ailleurs, il y a lieu de procéder à la modification de la numérotation rue des Lilas (côté pair), à l'extension de certaines rues pour la numérotation d'immeubles, d'attribuer un numéro de voirie pour les lieux-dits et pour les quelques rues où la numérotation est absente.

Prochainement, un courrier sera adressé aux personnes concernées les informant des modifications enregistrées et des numéros de voirie attribués.

DIVERS

Repas des Aînés : au vu de la situation sanitaire, il ne peut pas être envisagé un repas. La réflexion s'oriente plutôt vers la confection d'un colis. La distribution des colis auprès des bénéficiaires pourrait être assurée par les membres du conseil municipal et les membres du CCAS.

Broyage des végétaux : La permanence du 8 octobre a été annulée, celle du 5 novembre est maintenue compte tenu de quelques inscriptions.

Restaurant scolaire : Le bruit lors des repas est très important. Il pourrait être fait appel à des bénévoles pour encadrer les quelques 80 rationnaires, ou replacer les plus petits du côté bar.

Club de foot : Madame le maire rappelle que le club de foot propose leur animateur salarié peut intervenir auprès des associations, pour des activités sportives.

Jeu Base de Loisirs : Le jeu est pratiquement terminé, reste à réaliser le paillage.

Cérémonies :

- le 8 novembre 2021, madame le Maire est invitée à la cérémonie des villes et villages fleuris
- le 11 novembre 2021, rendez-vous à 10h00 au monument aux Morts à Somloire
- le 09 janvier 2022, à la salle des fêtes, à 10h30, vœux du Maire

Les prochaines réunions : 15 novembre – 20 décembre